



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction de l'Urbanisme
Tel : 04.90.38.55.04
Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme

A

SARL CONSTRUPONS
Monsieur Laurent LACOSTE
586 Route de l'Isle-sur-la-Sorgue
84250 Le Thor

Affaire suivie par : Alain COSTE
Dossier : DP0840542500224
Demandeur : CONSTRUPONS
Déposé le : 24/07/2025
Complété le : 24/07/2025
Travaux : Avenue des Ferrailles 84800 Isle sur la Sorgue

Objet: Notification d'une décision relative à votre DECLARATION PREALABLE citée en référence.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint ma décision de non-opposition à déclaration préalable citée en référence.

Par ailleurs je vous rappelle les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision :

- **Affichage sur le Terrain** : la mention de la déclaration préalable doit-être affichée de manière visible de l'extérieur par vos soins, dès réception de la décision et pendant toute la durée du chantier.

- **Transmission de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la conformité des travaux (DAACT)** : l'imprimé de DAACT (CERFA n°13408 téléchargeable sur le site du service-public.fr) doit, dès que les travaux seront achevés, être complété par vos soins et transmis par pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposé contre décharge en Mairie.

Veuillez agréer, Monsieur , l'expression de mes salutations distinguées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le

2 SEP. 2025

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,
Françoise MERLE.





MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : DP0840542500224		
Demande du : Date de demande de pièces : Dossier complet depuis le :	24/07/2025 - affichée en Mairie le : 28/07/2025 24/07/2025	Lotissement
Par :	SARL CONSTRUPONS Monsieur LACOSTE Laurent	SP créée : 0 m²
Demeurant à :	586 Route de l'Isle-sur-la-Sorgue 84250 Le Thor	
Pour des travaux de :	Détachement d'un terrain en vue de construire	
Sur un terrain sis :	0314 chemin DES GUIGUES 84800 Isle sur la Sorgue - Cadastéré : BR-0245, BR-0576, BR-0575	

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021, modifié le 19/05/2025.

Vu le schéma directeur d'assainissement pluvial approuvé en date du 21/05/2013,

Vu le règlement de la zone UC du PLU en vigueur,

Vu l'avis de la CCPSMV service assainissement

Vu La demande d'avis auprès de ENEDIS

Vu l'avis du syndicat des eaux Durance Ventoux

Vu l'avis du canal de L'ISLE

Vu l'avis de la CCPSMV service économie circulaire, gestion des déchets,

Vu la demande d'avis auprès de la CCPSMV espace voirie communautaire

ARRETE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable de division susvisée.

Décision exécutoire le

L'ISLE SUR LA SORGUE, le - 2 SEP. 2025

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,

Françoise MERLE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 424-12 du Code de l'Urbanisme.

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATION "RISQUE SISMIQUE" :

La commune est classée en zone 3 pour le risque sismique correspondant à une sismicité modérée. Les architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs doivent tenir compte sous leur propre responsabilité des règles de construction parasismique.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

- **DUREE DE VALIDITE** : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de **3 ans** à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

- **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.

Demande d'avis reçue par le ASST le : 19/07/2025



Service Assainissement

AVIS SUR LE RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE DES EAUX USEES

N° DU DOSSIER	NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	TYPE DE PROJET
DP0840542500224	SARL CONTRUPONS (LAURENT LACOSTE)	314 chemin des Guigues à L'Isle sur la Sorgue (BR 245-575-576)	Détachement d'un seul lot à bâtir

Zonage Assainissement :

☒ Collectif

☐ Futur Collectif

☐ Non Collectif

PFAC/PFAC-AD :

☐ Oui

☒ Non

1) ETAT DES PARCELLES CADASTREES :

- ☒ desservie(s) au droit par le réseau d'assainissement
- ☐ non desservie(s) par le réseau d'assainissement collectif mais raccordable par l'intermédiaire d'un réseau privé
- ☐ non desservie(s) par le réseau d'assainissement collectif.

COLLECTE DES EAUX USEES - ASSAINISSEMENT

Les parcelles BR 245-575-576 objets de la présente déclaration préalable, **est en zonage d'assainissement collectif**. Le raccordement au réseau d'eaux usées communal est obligatoire. Il devra se faire sur le réseau public existant avenue de la Barthelière.

Le réseau privé sur la parcelle doit être parfaitement étanche aux eaux de pluie, nappes etc....

Les eaux pluviales ou de piscine ne doivent en aucun cas rejoindre le réseau d'assainissement.

Une participation à l'assainissement collectif (PFAC) sera à prévoir dans le cadre du dépôt d'un permis de construire.

Avis rédigé par : BG

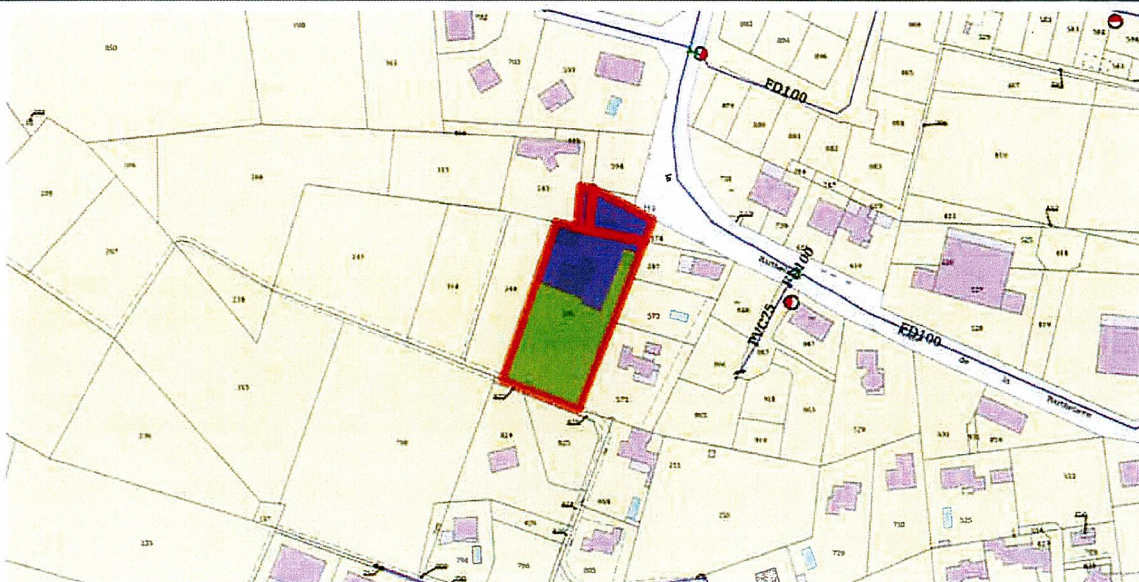
Visa technicien Service Assainissement :

Date : 21/08/2025

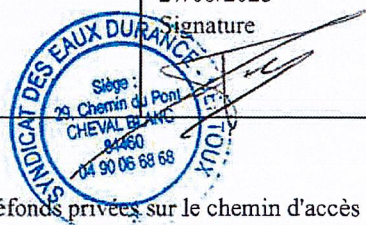
Transmis au Service Urbanisme le : 21/08/2025



L ISLE SUR LA SORGUE
 Numéro d'autorisation DP0840542500224



SYNDICAT DES EAUX 	Instruction d'une autorisation d'urbanisme Service de l'Eau Potable	Numéro d'autorisation DP0840542500224
29, Chemin du pont 84460 CHEVAL-BLANC Téléphone : 04 90 06 68 68 Courriel : contact@sedv84.fr		Date de réception 19/08/2025 Date de réponse 27/08/2025 Signature



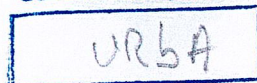
Réponse

Lot à détacher : Raccordable sous réserve de la constitution des servitudes de tréfonds privées sur le chemin d'accès privé débouchant sur l'avenue de la Barthelière.
 Reliquat bâti : Raccordable.



N° courrier art 6 : **4466**
Service Gestionnaire

Lagnes le 20/08/2025



Copies pour info à :

.....
.....
.....
.....
.....

Éléments de réponse fournis par :

.....

.....

.....

Service :

N° de réponse :

HOTEL DE VILLE
SERVICE URBANISME
RUE CARNOT
84800 ISLE SUR LA SORGUE

COURRIER ARRIVÉE

26 AOUT 2025

**MAIRIE
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE**

Objet : Permis n° DP0840542500224

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de la demande n° **DP0840542500224**

Pour la parcelle : 054 BR 245

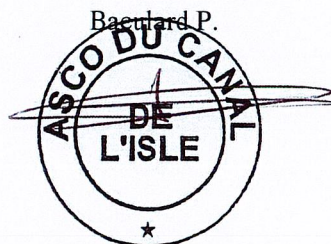
Parcelle incluse dans notre périmètre et raccordée à notre réseau pression..

Voir plan ci-joint.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Conducteur

Baculard P.





Consultation de service

Service consultés : CCPSMV Service prévention et valorisation des déchets, économie circulaire

Dossier : DP0840542500224

Type consultation : Obligatoire

Objet consultation : Pour avis et/ou formulation de prescriptions

Informations complémentaires pour la consultation : Détachement d'un terrain à bâtir de 1781 m² pour de l'habitation
nombre de logements inconnus à ce stade

Date de consultation : 19/08/2025

Date de réception : 19/08/2025

Mode de consultation : Plat'AU

Prise en compte Plat'AU

20/08/2025 : [object Object]

null

Avis

Date limite de réponse : 19/09/2025

Date de réponse : 20/08/2025

Avis du service : Favorable (Informations)

Compléments

Réponse tacite: Non

Auteur de l'avis : Service pré collecte PONS Ludovic

Hypothèse :

Fondement :

Complément : Bonjour, Je vous informe que la CCPSMV émet, pour la partie gestion des déchets, un avis favorable à la demande de DP 084 054 25 00224 au nom de CONSTRUPONS - LACOSTE Laurent. L'accès à cette parcelle se faisant depuis l'avenue de la Barthalière, située e ZA, l'occupant du futur logement sera doté d'un bac individuel. Cordialement. PONS Ludovic.